



Services Publics 62

Territoriaux - Mairie et CCAS
Place Femeland - 62200 Boulogne-sur-Mer

R.D.S.P. 204
Tél : 06.16.95.50.90
Fax : 03.21.92.53.50

Jun 2009

Une erreur s'est produite lors du tirage de notre tract. La copie non corrigée a été reproduite, nous vous prions de nous en excuser.

CAP d'avancement de grade

Les années se suivent et se ressemblent. Une nouvelle fois, cette année, la CAP d'avancement de grade n'aura lieu qu'en fin d'année.

La CGT revendique le retour à deux CAP d'avancement de grade par an et demande la modification des critères d'avancement proposés pour les nominations.

Par ces temps difficiles que nous connaissons, le personnel subit cette décision comme une sanction supplémentaire qui touche directement leur déroulement de carrière.

CHS

- Cimetière de Saint Pierre

Suite à l'intervention de la CGT, des travaux vont être entrepris au local, dit vestiaire du cimetière de Saint Pierre, qui est actuellement insalubre.

- Salle des sports du Chemin Vert

Des problèmes d'insécurité du personnel se posent à la salle des sports du Chemin Vert suite à l'agression d'un agent. Nous avons demandé à l'administration municipale de trouver des solutions afin d'assurer la sécurité de nos collègues. A l'heure actuelle, ces agents ne sont pas bénéficiaires de la NBI malgré la situation géographique de cette salle, ils sont en attente de l'obtenir.

Tribunal Administratif

Suite aux élections professionnelles du 6 novembre 2008, la CGT a déposé un recours au Tribunal Administratif sur la répartition des sièges pour la catégorie B tel qu'elle a été définie par l'administration municipale. Le 6 juin dernier, nous nous sommes rendus à l'audience afin d'exposer nos observations orales. Quelque soit la délibération du juge, nous avons fait ce qu'il fallait par respect aux 35 voix en faveur de la liste CGT sur 74 suffrages exprimés. Actuellement le dossier est en cours de délibération.

Saisonniers et agents temporaires

Des questions peuvent se poser au vu de la diminution d'agents temporaires et de saisonniers en période estivale dans notre collectivité. Même si la CGT a toujours revendiqué l'emploi statutaire, il est indéniable que nous avons toujours eu recours à ces emplois afin de combler les absences pour longues maladies ou les congés d'été pour les services tels que les espaces vert, garage... Le but n'est-il pas de maintenir la qualité du service public toute l'année dans notre collectivité ?

La phrase du mois «Reformuler la question»

Un air de surdité doit toucher la direction du CCAS. Lors du dernier CTP au CCAS, à chaque question posée par la CGT, le directeur demandait de «reformuler la question». Problème de surdité ou volonté de ne pas comprendre ? A vous de juger.

Rendez-vous et entretien avec de Député-Maire

Le bureau syndical a demandé à être reçu par Monsieur le Député-Maire, nous profitons de ce tract pour renouveler la demande. Merci de nous entendre.

Plus que jamais, la syndicalisation s'impose

BULLETIN DE SYNDICALISATION

Nom Prénom
Adresse
Code Postal Ville
Téléphone courriel
Collectivité

Remettre le bulletin à un des délégués CGT

ATTENTION DANGER !!

Loi sur la liberté de recrutement dans les collectivités.

Le 21 janvier dernier, une proposition de loi a été déposée par 87 députés issus de l'UMP.

Intitulé «proposition de loi instituant la liberté de recrutement par les collectivités territoriales», ce projet, jusqu'alors passé inaperçu, **propose pour tous les nouveaux recrutés à partir du 1er janvier 2010** «de transformer la règle actuelle [en matière de recrutement des personnels] en exception. Le statut [de la Fonction publique territoriale] actuellement en vigueur sera maintenu pour les fonctions «régaliennes» que remplissent les collectivités, l'état civil ou la police par exemple». Pour les autres : le contrat de travail de droit privé ! Un délai d'un an serait laissé aux personnels déjà en place pour opter entre statut et contrat. A défaut de choix, les agents seraient maintenus sous statut.

Le même mécanisme a **déjà été appliqué à La Poste et à France Télécom**, en corollaire de l'ouverture au marché des missions. Et c'est bien ce dernier objectif qui est visé – Europe libérale oblige – en renforçant au passage les pouvoirs des élus locaux sur des personnels qui ne bénéficieraient plus de la protection contre l'arbitraire garantie par le Statut.

Il s'agit en clair d'en finir avec le Statut dans la Fonction publique territoriale, et à terme dans toute la Fonction publique, avant liquidation des missions de cette dernière.

Pour la Fonction publique territoriale, ce serait un grand bond en arrière de plus de 20 ans, tirant un trait sur une séquence historique de développement conjoint et cohérent du service public territorial, des emplois publics et des garanties statutaires.

Les arguments invoqués dans l'exposé des motifs pour justifier un tel projet ont mensongers à plus d'un titre.

Par exemple, depuis la promulgation de la loi statut en janvier 1984, plusieurs dizaines de textes législatifs ou réglementaires ont été publiés pour *«donner de la souplesse aux collectivités»*, de l'aveu même des auteurs de la proposition de loi. Tant et si bien qu'aujourd'hui le nombre de contractuels ou de titulaires à temps non complet représente le tiers des personnels territoriaux. **C'est pour cela que la CGT revendique une véritable loi de titularisation.** Il en va de même pour l'argument prétendant que le statut de la Fonction publique territoriale ne permettrait pas de reconnaître de nouvelles missions.

C'est justement l'inverse qui s'est produit depuis 1984, de par le principe de la séparation du grade et de l'emploi.

De plus, à travers le répertoire des métiers du CNFPT, l'ensemble des nouveaux «métiers» correspondant à de nouvelles missions de service public trouve une traduction statutaire au sein de la fonction publique territoriale.

Voilà donc la réponse aux luttes de la majorité présidentielle «en période économique difficile», comme ils disent... Rendre les personnels éjectables à tout moment serait donc une réponse à celles et ceux en quête d'emploi ? Une réponse adaptée aux attentes des populations en matière de développement des services publics ?

Dans son discours de Nantes en septembre 2007, Sarkozy déclarait vouloir instituer le choix entre contrat et statut pour

les nouveaux entrants dans la Fonction publique. En le débordant ainsi sur sa droite, 87 députés affichent clairement leur volonté d'en finir au plus vite avec un des piliers de la République décentralisée. La question reste d'ailleurs ouverte quant à la position du chef de l'État et du gouvernement sur ce projet.

Outre celle des habituels agitateurs ultralibéraux et de plusieurs parlementaires marqués très à droite, la présence parmi les initiateurs de cette proposition d'un certain nombre de personnalités tend à démontrer qu'il ne s'agit peut-être pas d'un simple ballon d'essai. Ainsi, Jacques-Alain Bénisti, président de la Fédération des centres de gestion, et Georges Tron, secrétaire national de l'UMP en charge de la Fonction publique, figurent parmi les signataires du projet.

Cette proposition de loi, au même titre que le Livre blanc Silicani, la RGPP, le projet de loi «mobilité», le projet de loi sur les Partenariats Public Privé, le rapport Balladur, les réformes de la fiscalité locale (remise en cause de la Dotation de Solidarité Urbaine ou suppression de la taxe professionnelle) visent à la fois à réduire le champ d'intervention de la puissance publique au profit des marchés financiers et à remettre en cause le périmètre de la Fonction Publique et le caractère public et statutaire de l'emploi.

La Fédération CGT des Services publics met d'ores et déjà en alerte ses syndicats, les personnels et les usagers quant au devenir de cette proposition de loi scélérate et les appelle à interpeller fortement ses initiateurs.

La Fédération affirme son attachement au service public territorial et au statut qui en garantit le caractère égalitaire. Elle est déterminée non seulement à les défendre mais aussi à continuer de les faire grandir, pour la pleine satisfaction des besoins sociaux des usagers.

**La rentrée, chers collègues,
sera rude pour l'avenir
et le maintien de notre
service public territorial.**

Bonnes vacances à tous

Votre syndicat CGT